

*** STRUCTURE GONFLABLE LGEHB ***
« Convention de prêt »

Art1. La présente convention est signée entre :

- La **LIGUE GRAND EST DE HANDBALL** représentée par son **Président, Thierry KLIPFEL,**
 - Et l'association,
- Représenté par Madame ou Monsieur
- en qualité de
- Tél : et Email :

Art2. Par cette convention, la **LIGUE GRAND EST DE HANDBALL** met à disposition de l'association signataire, le matériel suivant (cocher les cases concernées) :

- 1 Structure Gonflable de 26m X 20m**
 - Divisé en 3 gonflables polyester, raccordé par fermeture éclair
 - Livré dans 3 sacs de rangement

- 2 Soufflerie externe de 1,1kw et de 17kg**

- 2 Bâches d'entraînement**
 - Bâches de précision à fermeture éclair, dédiées à la structure gonflable

- Lestes**
 - 8 Lestes de 10kg chacun

- Kit d’Affichage pour la structure**
 - 8 pancartes velcro : 2 de la LGEHB, 1 de la Région Grand Est, 5 représentants l'ensemble des comités

- 1 Bâches d'entraînement supplémentaire**
 - 1 Bâche de précision avec tendeur, dédiée à une installation sur des buts amovibles

- 1 Radar + 1 pied**

- Autres matériels** (kits, petit matériel, mascotte, etc...) :
.....
.....
.....
.....

Art3. L'association, reconnaît avoir reçu le matériel complet et s'engage à le restituer à la LGEHB, complet, et dans le même état, dans un délai fixé par les deux parties :

- Date du prêt du matériel :
- Date de retour en Ligue :

Si l'association vient à découvrir un matériel abîmé lors de son installation, elle devra en faire part à la LGEHB par courriel (5600000.dev@ffhandball.net), photos à l'appui, dans un délai maximal de 2h suivant le montage de la structure gonflable.

Dans le cas d'un courriel incomplet, ou envoyer hors délais, l'association sera considérée comme responsable des détériorations survenues et devra s'acquitter des réparations comme explicité dans les articles 4 et 5.

Art4. Le matériel est prêté à titre gratuit par la LGEHB, en contrepartie du versement d'une caution, par chèque uniquement, d'un montant de 1000 €. Cette caution pourra être encaissée, en partie ou dans sa totalité par la LGEHB comme défini dans l'article 5.

Art5. L'association, par la voix de son représentant signataire de cette présente convention (cf. Art1), engage sa responsabilité financière dans le cas d'une non restitution, d'une restitution partielle, ou de la restitution d'un matériel détérioré (cf. Art4).

Les dégradations ou les pertes survenues pendant la période de prêt du matériel (cf. Art3) seront facturées à l'Association signataire, forfaitairement des éléments perdus ou abîmés, en fonction du prix fixé par nos partenaires matériels pour le remplacement ou la réparation des pièces concernées*. Pour ce faire, la LGEHB pourra encaisser tout ou partie de la caution.

Art6. Le matériel est prêté à l'association signataire de cette convention UNIQUEMENT, et cette dernière ne pourra en aucun cas prêter celui-ci à une tierce partie sans l'accord préalable, écrit, du responsable de la LGEHB.

Art7. Dans le cadre de la promotion de la pratique du handball, et de valorisation de nos instances, l'association cité à l'article 1 a pour obligation minimale d'afficher sur la structure gonflable les quatre pancartes velcros suivantes :

- 2x LGEHB
- 1x Région Grand Est
- 1x votre comité d'appartenance

Art7. La LGEHB décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenus pendant l'usage de ce matériel.

* Le non-respect par l'association de cet engagement contractuel pourra amener le Bureau Directeur de la LGEHB à statuer quant à la ré-affiliation de celle-ci auprès des instances fédérales pour la saison N+1.

*Par la présente, moi, Madame/Monsieur..... ,
représentant l'association ,
j'accepte, et ce sans aucune modification possible, l'ensemble des articles ci-dessus et m'engage à les
respecter en apposant ma signature ci-après :*

- *Fait à : Le :*

Signature du représentant de l'association

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant de la

Ligue Grand Est de Handball

Précédé de la mention « lu et approuvé »

RETOUR du Matériel

L'Association,

Représentée par **Madame / Monsieur**

En qualité de

Certifie restituer l'intégralité du matériel mis à disposition par la LGEHB (cf. Art2 de la convention de prêt), et dans le même état, comme convenu dans la convention*, à **Madame / Monsieur**

.....
en **qualité de représentant de la LIGUE GRAND EST DE HANDBALL.**

** Selon les articles 4 & 5 de la convention de Prêt, tout matériel défectueux ou manquant, sera refacturé à l'Association par l'encaissement de tout ou partie de la caution.*

✓ Fait à : Le :

Signature du représentant de l'association

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant de la

Ligue Grand Est de Handball

Précédé de la mention « lu et approuvé »